

Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** des décisions du Maire suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX**

**Gymnase Lucien Poulard**

- **1<sup>er</sup> septembre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Institut Médico Éducatif LA RIVE, représenté par son Directeur, Monsieur Yannick WIDMER, fixant les modalités d'occupation du Gymnase Lucien Poulard, pour y pratiquer des activités sportives.

Cette mise à disposition est consentie le mardi de 9h30 à 10h30 (cycle 2) et de 15h15 à 16h30 (cycles 1-5) et le vendredi de 9h30 à 10h30 (cycle 2), du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 30 juin 2016, moyennant un coût horaire de 4,80 €.

**Salle des Greniers à Sel**

- **16 septembre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association GRATIN CIRCUS, représentée par son Président, Monsieur Sylvain BURLLOT, fixant les modalités d'occupation de la salle des Greniers à Sel, pour l'organisation d'un concert le samedi 17 octobre 2015.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- **29 septembre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Les Hydrophiles, représentée par son Président, Monsieur Christian BAUDU, fixant les modalités d'occupation de la salle des Greniers à Sel, pour l'organisation d'un évènement sur le thème de l'anguille le samedi 10 octobre 2015.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**École Marie Curie**

**(La Rotonde)**

- **19 septembre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association TATANSA, représentée par sa Présidente, Madame Catherine GRAINCOURT, fixant les modalités d'occupation de la Rotonde de l'école élémentaire Marie Curie, pour y pratiquer des cours de danse.

Cette mise à disposition est consentie le samedi matin de 11h30 à 13h00, du 22 novembre 2015 au 31 janvier 2016, moyennant un coût horaire de 4,80 €.

**Maison de l'Enfance**

**(Salle de Danse)**

- **24 septembre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et le Collège Bellevue, représenté par son Principal, Monsieur Hervé BAERT, fixant les modalités d'occupation de la salle de danse de la Maison de l'Enfance, pour y pratiquer des activités de théâtre.

Cette mise à disposition est consentie pour l'année 2015-2016, le lundi de 10h15 à 11h45 (sauf pendant les vacances scolaires), moyennant un coût horaire de 7,30 €.

- **29 septembre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association CONFLUENCE, représentée par son Directeur, Monsieur Renaud BONAMI, fixant les modalités d'occupation de la salle de danse de la Maison de l'Enfance, pour y pratiquer des activités d'éveil corporel.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit le mercredi 30 septembre 2015 de 9h00 à 10h30, le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015 de 9h30 à 10h30, le vendredi 2 octobre 2015 de 10h00 à 12h00 et le lundi 5 octobre 2015 de 8h00 à 10h00.

**La Ruche**

- **25 septembre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et Le Groupe Nominoë des Scouts et Guides de France, représenté par ses responsables, Madame Kristin LUGUÉ et Madame Claire GUILLOTTEL, fixant les modalités d'occupation de la Chapelle de la Ruche et des sanitaires, pour y accueillir les rassemblements des scouts.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le samedi de 10h00 à 18h00, du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2016, et est renouvelable par tacite reconduction d'année et année, sans pouvoir excéder 12 ans.

### **Dojo Municipal Louis Juette**

- **1<sup>er</sup> octobre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Institut Médico Éducatif LA RIVE, représenté par son Directeur, Monsieur Yannick WIDMER, fixant les modalités d'occupation du Dojo Municipal Louis Juette, pour y pratiquer des activités sportives.

Cette mise à disposition est consentie le mardi de 9h30 à 10h30 et de 14h00 à 15h30 (cycle 3), le jeudi de 9h30 à 10h30 (cycle 5) et le vendredi de 14h00 à 16h30 (cycle 2), du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 juin 2016, moyennant un coût horaire de 4,80 €.

### **Salle du Tir à l'arc**

- **1<sup>er</sup> octobre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Institut Médico Éducatif LA RIVE, représenté par son Directeur, Monsieur Yannick WIDMER, fixant les modalités d'occupation de la salle du Tir à l'arc, pour y pratiquer des activités sportives.

Cette mise à disposition est consentie le lundi de 9h30 à 10h30 (cycle 4), le mardi de 10h30 à 12h00 (cycle 4), le jeudi de 9h30 à 10h30 (cycle 4) et le vendredi de 9h30 à 10h30 et de 14h00 à 16h30 (cycle 4), du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 juin 2016, moyennant un coût horaire de 4,80 €.

### **Salles de Tennis de l'Amicale Laïque et du Tennis Club Redonnais**

- **1<sup>er</sup> octobre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Institut Médico Éducatif LA RIVE, représenté par son Directeur, Monsieur Yannick WIDMER, fixant les modalités d'occupation d'une des salles de Tennis mises à disposition du Tennis Club Redonnais et l'Amicale Laïque Tennis, pour y pratiquer des activités sportives.

Cette mise à disposition est consentie le mardi de 11h00 à 12h00 (cycle 3) et de 14h00 à 15h30 (cycle 2), le jeudi de 9h30 à 10h30 (cycle 2) et le vendredi de 9h30 à 10h30 et de 14h00 à 16h30 (cycle 3), du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 juin 2016, moyennant un coût horaire de 4,80 €.

### **Halles Garnier (Quai Jean Bart)**

- **16 septembre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association des Parents d'élèves des écoles du Réseau Marie Curie, fixant les modalités d'occupation des Halles Garnier, pour l'organisation d'un vide-grenier le dimanche 11 octobre 2015.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- **9 octobre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association LIONS CLUB, fixant les modalités d'occupation des Halles Garnier, pour l'organisation d'un vide-grenier le dimanche 20 mars 2016.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

### **Nef Garnier**

- **21 septembre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et le Syndicat des Pêcheurs à la ligne de Redon et Saint-Nicolas de Redon, représenté par son Président, Monsieur Claude DAVY, fixant les modalités d'occupation de la Nef Garnier, pour l'organisation d'une compétition de pêche le samedi 10 octobre 2015.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

### **Boulodrome**

- **9 novembre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Amicale Club Redonnais, représentée par son Président, Monsieur François BONNO, fixant les modalités d'occupation du boulodrome du local des Halles Garnier, pour l'organisation d'un concours de pétanque les samedi 21 novembre 2015 et 16 janvier 2016.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

## **OCCUPATION DE LOCAUX PRIVÉS**

### **Lycée Marcel Callo (Gymnase)**

- **3 septembre 2015** : Signature d'une convention entre le Lycée Marcel Callo et la Ville, fixant les modalités d'occupation par celle-ci du gymnase.

Cette convention est consentie du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 30 juin 2016, pendant les semaines scolaires, le vendredi de 17h00 à 20h30, moyennant des frais de mise à disposition de 8,98 € par heure.

**OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT  
DE PARKING**

**Parking "Rue de l'Union"**

- **19 octobre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et Madame Marie-Paule GAUTIER, domiciliée 8, rue de l'Union à Redon, fixant les modalités d'occupation de l'emplacement de stationnement n° 4.

Cette convention est consentie pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder douze ans, moyennant une redevance annuelle fixée chaque année par le Conseil municipal.

**ACTIVITÉS  
PÉRI-ÉDUCATIVES**

**À caractère sportif**

- **29 septembre 2015** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'enseigne OLYMP'SPORT, représentée par Madame Coraline RENAUDIER, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (utiliser l'imaginaire et la musique pour faire bouger les enfants) destinées aux enfants des écoles publiques Henri Matisse et Jacques Prévert.

Cette convention est conclue pour toute la durée prévue dans son annexe, à savoir du 1<sup>er</sup> septembre au 5 juillet 2016, moyennant la somme de 27 € TTC par heure.

- **20 novembre 2015** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association ESR HANDBALL, représentée par Monsieur Christophe DAMAY, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (découverte de l'activité handball) destinées aux enfants des écoles publiques Jacques Prévert, Marie Curie et Charlie Chaplin.

Cette convention est conclue pour toute la durée prévue dans son annexe, à savoir du 4 janvier au 5 juillet 2016, moyennant la somme de 27 € TTC par heure.

**MARCHÉS PUBLICS**

**Marchés de fournitures et services**

- **13 novembre 2015** : Signature d'un marché pour le remplacement du système de conférence de la salle des mariages de l'Hôtel de Ville avec la société SONO WEST de Vezin Le Coquet (35) pour un montant de 21 700 euros HT.

- **17 novembre 2015** : Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre en groupement de commandes Ville / SMITREU, pour la métrologie, la fiabilisation et la réhabilitation des réseaux d'eaux usées avec le cabinet ARTELIA de Saint Herblain (44) pour un montant de 67 200,00 euros HT (35 193,93 € pour la Ville et 32 006,07 € pour le SMITREU).

- **18 novembre 2015** : Signature d'un marché relatif à l'acquisition d'une chargeuse-pelleteuse et d'un broyeur de branches avec les attributaires suivants :

- lot n°1 - chargeuse pelleteuse : SBMTP au RHEU (35), pour un montant de 85 000 € HT (reprise de l'ancienne chargeuse-pelleteuse pour 20 000 € net),
- lot n° 2 - broyeur de branches : société NICOLAS INDUSTRIE à CHAMPS SUR YONNE (89), pour un montant de 23 000 € HT.

**Marchés de travaux**

- **18 novembre 2015** : Signature d'un marché de remise aux normes d'armoires d'éclairage public (28 armoires) avec la société INÉO RÉSEAUX OUEST de Lieuron (35) pour un montant de 42 207 euros HT.

**PRESTATIONS DE SERVICES  
OU AUTRES PARTENARIATS**

- **30 juillet 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et la Communauté de Communes du Pays de Redon, fixant les modalités d'accueil des élèves de la commune de Redon à la Piscine Sports Loisirs de Redon et de transport de ces élèves entre la commune et l'établissement d'accueil.

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2015-2016 et est renouvelable une fois pour l'année scolaire 2016-2017. Le montant de la prestation sera déterminé conformément au planning d'utilisation des équipements.

- **28 septembre 2015** : Signature d'un contrat de maintenance entre la Ville et la Société ARPEGE, située à Saint-Sébastien sur Loire (44), pour la maintenance du logiciel Image V5 (Service des Affaires Générales).

Ce contrat est passé pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, moyennant une redevance annuelle de 1 193,86 euros HT.

- **1<sup>er</sup> octobre 2015** : Signature d'une convention de mandat de gestion locative de la Maison Médicale pour l'encaissement des fonds publics passée avec PROXIMMO IMMOBILIER de Redon, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 reconductible de manière expresse, pour la même durée.

Le montant hors taxes des honoraires est de 5 % des produits locatifs effectivement recouverts, tout frais compris.

- **19 novembre 2015** : Signature d'un contrat de maintenance entre la Ville et la Société AGYSOFT, située à Montpellier (34), pour la maintenance du progiciel Marcoweb (Service Marchés Publics et Services Techniques).

Ce contrat est passé pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, moyennant une redevance annuelle de 2 352 euros HT.

### CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- **9 octobre 2015** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Mademoiselle Josèphe MOTTAIS, pour une durée de cinquante ans, à compter du 11 août 2015, moyennant la somme de 371,23 €.

- **9 octobre 2015** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Jean JUDAIS, pour une durée de trente ans, à compter du 18 août 2015, moyennant la somme de 224,00 €.

- **19 octobre 2015** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riaudais à Madame Fabienne PINARD, pour une durée de cinquante ans, à compter du 14 août 2015, moyennant la somme de 452,00 €.

- **19 octobre 2015** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Annie GUILLOTTE, pour une durée de trente ans, à compter du 24 septembre 2015, moyennant la somme de 224,00 €.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le protocole d'association de la commune de Redon et de la commune de Saint-Nicolas de Redon, à la Communauté de Communes du Pays de Redon pour la réalisation de l'étude de définition sur les ports de Redon – la Croix des Marins et la Digue, confiée à la société publique locale Loire Atlantique Développement, **DÉSIGNE** comme membres du comité de pilotage :

- Monsieur Pascal DUCHÊNE,
- Madame Françoise FOUCHET,
- Monsieur Émile GRANVILLE,
- Monsieur Marc DROQUET,
- Monsieur François GÉRARD,

**VALIDE** l'engagement de la commune de Redon à hauteur de 30 % de la dépense résiduelle après perception par la Communauté de Communes du Pays de Redon des subventions susmentionnées et l'inscription au Budget primitif 2016 d'une somme de 12 000 € au titre de la contribution de la commune aux frais d'études et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet.

• A l'unanimité, **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Redon suivante :

#### ARTICLE 3 : SIÈGE SOCIAL

"Le siège de la Communauté de Communes du Pays de Redon est fixé à Redon, 3 rue Charles Sillard".

• A l'unanimité, **DÉCIDE**, dans le cadre de l'appel à projets 2015 pour la politique de la Ville / Quartier prioritaire de Bellevue, d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Confluence pour le Centre social (formation du Conseil Citoyen) : 750 €,
- Association Confluence pour le Centre social (Radio Patton au collège Bellevue) : 1 000 €.

• A l'unanimité, **DÉCIDE** de prévoir une somme de 30 000 € pour financer les projets qui seront examinés dans le cadre de l'appel à projets à intervenir pour la politique de la Ville / Quartier prioritaire de Bellevue et **PRÉCISE** que les crédits correspondants feront l'objet d'une inscription au budget primitif Ville de l'exercice 2016.

• Par 27 voix pour et 2 abstentions, **APPROUVE** le projet de convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties relative au quartier prioritaire de Bellevue et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le projet de plan local de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2014-2017 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.

• A l'unanimité, **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite du montant de l'autorisation défini, à savoir 1 364 185,00 €, autorisation ne pouvant excéder le quart des crédits inscrits au budget de 2015 et **DIT** que les investissements engagés dans le cadre de cette autorisation feront l'objet d'une information en séance publique.

• Par 22 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, **ADOpte** la décision modificative n° 3 du budget Maison Médicale qui suit :

**Section de fonctionnement**

**Dépenses**

<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant (en €)</b>
011	60611- Eau et Assainissement	+ 3 000,00
	60612 - Energie et électricité	+ 7 000,00
<b>Total</b>		<b>+ 10 000,00</b>

**Recettes**

<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant (en €)</b>
75	757 - Redevances versées	+ 10 000,00
<b>Total</b>		<b>+ 10 000,00</b>

• Par 22 voix pour et 7 abstentions, **DÉCIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 15 610,00 € à la Communauté de Communes du Pays de Redon pour le financement des travaux de l'avant-port de Redon et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention consécutive à l'exécution de la présente délibération.

• A l'unanimité, **ATTRIBUE** une subvention de 2 500 € à l'Association "Redon Centre Avenir" pour l'installation d'une patinoire temporaire du 11 au 27 décembre 2015 et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2015.

• A l'unanimité, **COMPLÈTE** les délibérations du 28 juin 2013 et du 26 juin 2014 comme suit :  
 "Les primes et indemnités mentionnées dans les délibérations des 28 juin 2013 et 26 juin 2014 portant régime indemnitaire du personnel communal:

- sont maintenues en cas de congés annuels, congés consécutifs à un accident de service ou à un accident du travail ou à une maladie professionnelle, les congés de maternité, de paternité ou pour adoption, conformément aux dispositions réglementaires susvisées ;
- suivent le sort du traitement, en cas de congés de maladie ;
- ne sont pas versées, en cas de congés de longue maladie, congés de longue durée et congés de grave maladie." et **DIT** que ce dispositif prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

• A l'unanimité, **ADOpte** la proposition du Maire de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents et **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget Ville de l'exercice 2016.

• Par 28 voix pour (Monsieur PONDARD ne prend pas part au vote), **DÉCIDE** le versement d'une participation pour la réalisation des travaux de réaménagement et de mise aux normes d'un vestiaire arbitre au stade Maurice Matard au profit de l'Amicale Club Redonnais d'un montant de 5 000,00 €, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents et **DIT** que les crédits sont régulièrement inscrits au compte 204 182 service STAD.

• Par 22 voix pour et 7 abstentions, **ADOPTÉ** la décision modificative n° 3 du budget Ville de l'exercice 2015 qui suit :

**Section d'investissement**

**Dépenses**

Chapitre	Compte	Montant (en €)
204	204182 - Subventions d'équipements versées - autres organismes publics (AMTU-PEM)	+ 3 200 000

**Recettes**

Chapitre	Compte	Montant (en €)
13	1321 - Subvention d'équipement - État et établissements nationaux (AMTU-PEM)	+ 3 200 000

• Par 28 voix pour et 1 abstention, **AUTORISE** l'ouverture le dimanche, en 2016, pour les établissements de commerce de détail, (en dehors des garages), les :

- 10 janvier (soldes d'hiver),
- 23 octobre (Foire Teillouse),
- 4, 11 et 18 décembre (Fêtes de fin d'année).

• Par 22 voix pour et 7 voix contre, **DÉCIDE** le transfert à la Commune de la voirie et des équipements communs (réseaux divers, bassin d'orage et espaces verts) du lotissement privé dénommé "le Clos de la Fonchais", sans indemnité versée au lotisseur, **INDIQUE** que les biens transférés à la Ville sont constitués de cinq parcelles cadastrées section BB n° 174, 177, 188, 189 et 192 pour une superficie totale de 6 910 m<sup>2</sup> (parcelles anciennement cadastrées section E n° 1551, 1571, 1572, 1573 et 1578 avant remaniement du cadastre), **PRÉCISE** que, conformément aux dispositions de l'article L. 318-3 du Code de l'Urbanisme, la décision portant transfert vaut classement dans le domaine public communal des biens transférés, **PRÉCISE** que le transfert se traduira par un acte de cession gratuite au profit de la Ville des parcelles cadastrées section BB n° 174, 177, 188, 189 et 192, établi par un notaire dont les frais seront supportés par le lotisseur et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

• A l'unanimité, **DÉCIDE** le transfert à la commune de la voirie et des équipements communs (réseaux divers et espaces verts) du lotissement privé dénommé "les Jardins de Beausoleil", sans indemnité versée au lotisseur, **INDIQUE** que les biens transférés à la Ville sont constitués d'une unique parcelle cadastrée section AD n° 718 pour une contenance de 455 m<sup>2</sup>, **PRÉCISE** que, conformément aux dispositions de l'article L. 318-3 du Code de l'Urbanisme, la décision portant transfert vaut classement dans le domaine public communal des biens transférés, **PRÉCISE** que le transfert se traduira par un acte de cession gratuite au profit de la Ville de la parcelle cadastrée section AD n° 718, établi par un notaire dont les frais seront supportés par le lotisseur et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

• A l'unanimité, **DÉCIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées section AD n° 158, 159 et 548 pour une contenance totale de 2 109 m<sup>2</sup>, situées chemin de la Fontaine du Thuet et appartenant aux Consorts SAVOURAY - NICOLAS (propriétaires en indivision), au prix de 5 000,00 euros (prix net vendeur) et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

• Par 22 voix pour et 7 abstentions, **PRONONCE** la désaffectation de quatre emprises de voirie ayant une superficie de 82 m<sup>2</sup>, 103 m<sup>2</sup>, 15 m<sup>2</sup> et 152 m<sup>2</sup>, situées avenue Gaston Sébilleau, rue Gaston Tardif et rue de Bellevue, **DÉCIDE** de déclasser du domaine public routier communal, en vue de leur cession, ces quatre terrains cadastrés section BW n° 238, 239, 240 et 241 après établissement d'un document d'arpentage, **ACCEPTE** de procéder à un échange sans soulte entre, d'une part, les parcelles cadastrées section BW n° 238, 239, 240 et 241 pour une contenance totale de 352 m<sup>2</sup> (issues du domaine public), appartenant à la Commune de Redon et, d'autre part, les parcelles cadastrées section BW n° 163, 165, 234, 235, 236 et 237 pour une superficie totale de 1 623 m<sup>2</sup> (issues de la division de la parcelle anciennement cadastrée section H n° 1364), appartenant à NEOTOA, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte d'échange à intervenir, qui sera rédigé en la forme administrative par les services de NEOTOA, ainsi que tous les documents afférents et **DIT** que les frais, droits et émoluments liés à cet échange seront à la charge de NEOTOA.

• A l'unanimité, **ACCEPTÉ** de procéder à un échange entre, d'une part, la parcelle cadastrée section I n° 1647 pour une superficie de 171 m<sup>2</sup> (issue de la division de la parcelle I n° 1302), située secteur de la Houssaye et appartenant à la commune de Redon et, d'autre part, la parcelle cadastrée section I n° 1645 pour une contenance de 16 m<sup>2</sup> (issue de la division de la parcelle I n° 1469), située rue René Guy Cadou et appartenant à Monsieur et Madame Johann BOURCIER, **DIT** que l'échange aura lieu moyennant le paiement d'une soulte d'un montant de 3 100,00 euros à la charge de Monsieur et Madame BOURCIER, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte d'échange à intervenir, ainsi que tous les documents afférents et **DIT** que les frais, droits et émoluments liés à cet échange seront à la charge de Monsieur et Madame Johann BOURCIER.

• Par 22 voix pour et 7 voix contre, **APPROUVE** le projet de convention autorisant la réalisation du giratoire, Route de Rennes / Route de Normandie et fixant les modalités pratiques de la réalisation des travaux et le montant de la participation du Département d'Ille et Vilaine à 17 083,00 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le projet de convention de travaux et d'entretien du patrimoine de la Communauté de Communes du Pays de Redon et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.

• **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Redon pour l'exercice 2014.

Vu pour être affiché le 14 décembre 2015 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Redon, le 14 décembre 2015  
Le Maire,  
Pascal DUCHÈNE

